Les Coteaux

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la greffière de la municipalité, que le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentée ci-après, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 16 novembre 2026 à 19h à l'Hôtel de Ville au 65, route 338, Les Coteaux.

Demande de dérogation mineure numéro DM-302 :

- Adresse : 101, rue Principale
- Lot 6 505 031 du cadastre du Québec

Nature et effets :

1. Permettre une aire de stationnement située à 1,89 mètre de la limite de l'emprise de la rue plutôt qu'à au moins 3 mètres tel que prévu au point 3, article 9.1.2 du règlement de zonage 317
2. Permettre une marge avant secondaire de 6,3 mètres plutôt qu'au moins 7,5 mètres tel que prévu à la grille de spécifications M-235, annexe 1 du règlement de zonage 317

Toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ aux Coteaux, ce 26 octobre deux mille vingt-six.

Zoë Lafrance
Signé le 2026-10-26 11:52:40 EDT

Zoë Lafrance
Greffière

Municipalité des Coteaux
65, route 338, Les Coteaux,
(Québec) J7X 1A2

T. 450 267-3531 | F. 450 267-3532
reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca